

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 01 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents : 57 délégués (46 titulaires – 11 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 51 délégués (46 titulaires – 5 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 22 Mai 2026
--

Membres présents:

Titulaires:

M. Agar Dominique, M.Albassier Christian, M.Arlé Fervel Bruno, M.Bahu Nicolas, M.Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, M.Besonhé Grégory, M.Blavet Gérard, Mme Bouhraoua Rachida, M.Caron Gilles, Mme Coudrain Aurélie, M.Dazard Hugues, Mme Demange Michèle, M.Dobski Philippe, M.Dufaud Didier, Mme Gabriel Madeleine, M.Gallochat Philippe, Mme Gallois Laëtitia, M.Gille Michel, M.Gruzon Laurent, M.Guilleman Michel, Mme Hernandez Maryse, M.Jourdain Gilles, M.Legendre Corentin, M.Lloancy David, M.Magnier Jean-Luc, M.Maleze Patrick, M.Mangin Eric, M.Marchal Philippe, M. Mathis Michel, M.Pantoux Jean-Luc, Mme Pascard Chantal, Mme Perraud Michèle, Mme Pichaureaux Moon, M.Point Benoit, M.Polin Jean-Pierre, M.Pourtout Grégory, M.Renouf Antoine, M.Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, M.Robin Claude, M.Saroul Daniel, Mme Sarrouy Nicole, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, M.Verdoolaege Philippe.

Suppléants votants:

M.Deladoucette Thierry, Mme Laplaige Virginie, Mme Lefranc Sindy, M.Leredde Jean-Yves, Mme Mika Sandrine.

Suppléants non votants:

M.Dhuite Thibault, M.Favier Bruno, M.Gertenot Daniel, Mme Huvier Odile, M. Naudier Christian, Mme Thiriot Peggy.

Membres absents excusés :

Titulaires

M.Billot Hervé, M.Davin Benoit, M.Dufour Rémy, M.Hubert Didier, Mme Knobel Juliette, M.Lebargy François, M.L'Hermite Ludovic, M.Logerot Sylvain, Mme Parent-Auboyneau Elisabeth, Mme Pierre Nahalie, M.Ponge Pierre, M.Thomas Rémy.

Membres absents:

Titulaires

M.Arnefaux Alain, M. Burel Régis, M.Charbonnier Patrick, M.Foulon Didier, M.Guillon Jean-Paul, M.Hoerter Michel, M.Hourdry Mathieu, M.Jacquin Claude, M. Lamiche Bertrand, M.Lefranc Eric, M.Leveque Yves, M.Pittana Stéphane, M.Rodier Guillaume, M.Verot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : M. Bandry Didier

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 05 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2026
- 2) Présentation de l'USESA

Administration Générale :

- 3) Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 4) Election des membres de la commission de délégation de service public
- 5) Election des membres de la commission de contrôle financier
- 6) Constitution des commissions thématiques

Finances :

- 7) Budget général : lancement de la consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Patrimoine :

- 8) Vente de la parcelle « ru froide fontaine » à Essômes sur Marne
- 9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 10) Questions diverses

—————oOo—————

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2026

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 mai 2026.
Aucune remarque n'est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

◆ **Décision du Comité Syndical :**

Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 51

2) Présentation de l'USESA

Monsieur Dazard présente sous la forme d'un powerpoint à l'ensemble des élus présents l'USESA de façon générale pour permettre aux nouveaux élus de découvrir la collectivité dont ils font partie.
Cette présentation sera jointe à ce procès-verbal.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Territoire et ouvrages
 - Données principales du syndicat

- Compétences de l'USESA
 - Production et distribution de l'eau potable
 - Etudes et travaux (création et renouvellement de réseaux, branchements, réservoirs, usines de traitement...)
 - Protection de la ressource en eau
 - Sobriété en eau
 - Communication auprès des usagers et des scolaires
- Personnel
- Délégué : Véolia eau
 - Missions du délégué
 - Situation contractuelle
- Patrimoine et travaux
 - Captages et Unité de Distribution
 - Renouvellement de canalisations et réhabilitation des ouvrages
 - Chantiers 2025 et 2026
- Qualité de l'eau
 - Taux de conformité
 - Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)
- Protection de la ressource en eau
 - Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
 - Aire d'Alimentation des Captages (AAC)
 - Actions développées
- Sensibilisation et communication
- Tarif de l'eau
- Solidarité
 - Programme eau responsable
 - Coopération décentralisée
 - Dégrèvement des fuites après compteur
- Protection incendie

Monsieur Dazard précise qu'il s'agit d'une présentation générale et que chaque thématique sera développée lors des commissions thématiques et également lors de prochains comités syndicaux.

Pour exemple, les finances seront développées lors du prochain comité syndical du 15 juin avec la présentation du Compte Financier Unique 2025 et la présentation des différents rapports 2025 le 08 juillet permettra d'aborder les missions du délégué ainsi que toutes les activités de l'USESA en 2025 avec la présentation des indicateurs réglementaires.

Questions des délégués :

M.Gallochat : La commune de Villers-Cotterêts a-t-elle quelque chose à faire par rapport au démarrage du nouveau contrat en décembre 2026 ?

M.Dazard : Le contrat a été signé en mars 2026 par l'USESA et se mettra en place automatiquement le 21 décembre 2026.

Les abonnés de la commune seront informés des informations découlant de ce nouveau contrat de délégation de service public. (Télérelève des compteurs, tarif)

M.Gallochat : Le tarif de l'eau potable subira -t-il une augmentation ?

M.Dazard : Le tarif n'augmentera pas de façon importante pour une grande partie des abonnés. Pour la commune de Villers-Cotterêts, la mise en place du télérelevé des compteurs fera augmenter de façon plus sensible le tarif.

Une présentation du nouveau contrat avec les tarifs sera faite le 06 juillet en même temps que la présentation des rapports annuels.

3) Election des membres de la commission d'appel d'offres

La commission est composée du Président de l'USESA et de cinq membres élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection s'effectue **sous forme de liste**.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq suppléants sur la même liste que les titulaires.

Les suppléants ne sont pas attirés à un titulaire.

Il est voté au scrutin secret sauf si le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L2121-21 du CGCT).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. (Article D.1411-4 du CGCT)

Seuls les membres élus ont voix délibérative au sein de la commission.

A l'unanimité, les élus présents et votants du comité syndical sont favorables de ne pas recourir au vote au scrutin secret et décide un vote à main levée.

Le Président fait l'appel des candidatures, sont candidats :

LISTE 1	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	MATHIS Michel	DOBSKI Philippe
	MAGNIER Jean-Luc	BANDRY Didier
	POLIN Jean-Pierre	TRICONNET Nelly
	MALEZÉ Patrick	POINT Benoit
	PANTOUX Jean-Luc	HERNANDEZ Maryse

Résultat des votes :

Membres titulaires et suppléants : 51

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 10,2

Liste	Voix	Nbre de Voix / quotient électoral	Attribution des Sièges		Restes	Siège sup.	TOTAL	
			Titulaires	Suppléants			Titulaires	Suppléants
1	51	5	5	5	0	0	5	5

Les délégués du comité syndical suivants sont élus membres de la commission d'appels d'offres,

Président de la commission -DAZARD Hugues			
Membres titulaires	MATHIS Michel	Membres suppléants	DOBSKI Philippe
	MAGNIER Jean-Luc		BANDRY Didier
	POLIN Jean-Pierre		TRICONNET Nelly
	MALÉZÉ Patrick		POINT Benoit
	PANTOUX Jean-Luc		HERNANDEZ Maryse

Questions des délégués :

Les délégués n'ayant pas de remarque, le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L1411-5 et L1414-2,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu les résultats du scrutin,
- Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- Considérant qu'outre le Président du syndicat, cette commission est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus en son sein sur un scrutin de liste par le comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L2121-21 du CGCT)

Le Président fait l'appel des candidatures, sont candidats :

LISTE 1	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	MATHIS Michel	DOBSKI Philippe
	MAGNIER Jean-Luc	BANDRY Didier
	POLIN Jean-Pierre	TRICONNET Nelly
	MALÉZÉ Patrick	POINT Benoit
	PANTOUX Jean-Luc	HERNANDEZ Maryse

Résultat des votes :

Membres titulaires et suppléants : 51

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 10,2

Liste	Voix	Nbre de Voix / quotient électoral	Attribution des Sièges		Restes	Siège sup.	TOTAL	
			Titulaires	Suppléants			Titulaires	Suppléants
1	51	5	5	5	0	0	5	5

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, DECIDENT, après en avoir délibéré de :

- CREER une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat,
- PROCLAMER les délégués du comité syndical suivants élus membres de la commission d'appels d'offres,

Président de la commission -DAZARD Hugues			
Membres titulaires	MATHIS Michel	Membres suppléants	DOBSKI Philippe
	MAGNIER Jean-Luc		BANDRY Didier
	POLIN Jean-Pierre		TRICONNET Nelly
	MALÉZÉ Patrick		POINT Benoit
	PANTOUX Jean-Luc		HERNANDEZ Maryse

- AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ Décision du Comité Syndical :

Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 51.

4) Election des membres de la commission de délégation de service public

Les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du code général des collectivités territoriales précisent la composition et le mode d'élection des membres de cette commission.

Ainsi, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, président, ou son représentant, et par 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus forte reste.

L'élection s'effectue sous forme de liste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires (5) sur la même liste que les titulaires. Les suppléants ne sont pas attirés à un titulaire.

Il est voté au scrutin secret sauf si le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L2121-21 du CGCT).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. (Article D.1411-4 du CGCT).

A l'unanimité, les élus présents et votants du comité syndical sont favorables de ne pas recourir au vote au scrutin secret et décide un vote à main levée.

Le Président fait l'appel des candidatures, sont candidats :

LISTE 1	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	TRICONNET Nelly	MATHIS Michel
	MAGNIER Jean-Luc	GABRIEL Madeleine
	MARCHAL Philippe	BAHU Nicolas

	BELLEVILLE Catherine	POLIN Jean-Pierre
	GILLE Michel	BESHONÉ Grégory

Résultat des votes :

Membres titulaires et suppléants : 51

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 10,2

Liste	Voix	Nbre de Voix / quotient électoral	Attribution des Sièges		Restes	Siège sup.	TOTAL	
			Titulaires	Suppléants			Titulaires	Suppléants
1	51	5	5	5	0	0	5	5

Questions des délégués :

Les délégués n'ayant pas de remarque, le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

- Vu l'article L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,
- Considérant qu'outre le Président du syndicat, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus en son sein sur un scrutin de liste par le comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L2121-21 du CGCT)

Le Président fait l'appel des candidatures, sont candidats :

LISTE 1	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	TRICONNET Nelly	MATHIS Michel
	MAGNIER Jean-Luc	GABRIEL Madeleine
	MARCHAL Philippe	BAHU Nicolas
	BELLEVILLE Catherine	POLIN Jean-Pierre
	GILLE Michel	BESHONÉ Grégory

Résultat des votes :

Membres titulaires et suppléants : 51

Nombre de votants : 51

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 10,2

Liste	Voix	Nbre de Voix / quotient électoral	Attribution des Sièges		Restes	Siège sup.	TOTAL	
			Titulaires	Suppléants			Titulaires	Suppléants
1	51	5	5	5	0	0	5	5

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, DECIDENT, après en avoir délibéré de :

- CREER une commission de délégation de service public à titre permanent, pour la durée du mandat,
- PROCLAMER les délégués du comité syndical suivants élus membres de la commission de délégation de service public,

Président de la commission - Hugues DAZARD

Membres Titulaires	TRICONNET Nelly	Membres suppléants	MATHIS Michel
	MAGNIER Jean-Luc		GABRIEL Madeleine
	MARCHAL Philippe		BAHU Nicolas
	BELLEVILLE Catherine		POLIN Jean-Pierre
	GILLE Michel		BESHONÉ Grégory

- AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Décision du Comité Syndical :**

Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 51.

5) Election des membres de la commission de contrôle financier

Le Président explique que sur le plan financier, dans le cadre des contrats de délégation de service public, l'USESA doit :

- mettre en place une commission de contrôle financier,
- contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire
- joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité.

Le contrôle annuel n'est pas une simple possibilité mais une obligation.

La commission de contrôle financier est définie aux articles R. 2222-1 à R. 2222-6 du code général des collectivités territoriales.

Sa création est imposée pour les collectivités ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement.

La création de la commission de contrôle financier relève du comité syndical.

Cette commission vient s'ajouter à la commission des finances ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en ce que leurs spécificités respectives sont distinctes.

Les membres de la commission ne peuvent pas posséder un intérêt dans les entreprises chargées de la gestion d'un service public local.

Le nombre d'élus composant cette commission n'est pas encadré par les textes et le règlement intérieur de l'USESA.

Le Président invite les membres du comité syndical à désigner le président, le vice-président et les membres de la commission de contrôle financier,

Le Président fait l'appel des candidatures,

• Sont candidats :

- Président : DAZARD Hugues
- Vice-Présidence commission : TRICONNET Nelly
- Membres de la commission :
 - MAGNIER Jean-Luc
 - MANGIN Eric
 - AGAR Dominique
 - JOURDAIN Gilles
 - BELLEVILLE Catherine
 - VERDOOLAEGHE Philippe

Questions des délégués :

Les délégués n'ayant pas de remarque, le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

- Vu le Code général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L .5711-1 et suivants,
- Vu les articles R 2222-1 à R 2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il convient de procéder à la mise en place de la commission de contrôle financier pour les raisons suivantes :
 - Etablissement public ayant plus de 75 000€ de recettes de fonctionnement,
 - Contrôle réglementaire des conventions financières passées avec une entreprise au titre d'une délégation de service public,
 - Contrôle sur place et sur pièces portant sur les comptes détaillés des opérations menées par entreprise,
 - Contrôle des opérations financières entre la collectivité et son contractant pour vérifier l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés,
- Considérant que la création de la commission de contrôle financier est du ressort du comité syndical qui en détermine la composition,

Le Président invite les membres du comité syndical à désigner le président, le vice-président et les membres de la commission de contrôle financier,

Le Président fait l'appel des candidatures,

• Sont candidats :

- Président : DAZARD Hugues
- Vice-Présidence commission : TRICONNET Nelly
- Membres de la commission :
 - MAGNIER Jean-Luc
 - MANGIN Eric
 - AGAR Dominique
 - JOURDAIN Gilles
 - BELLEVILLE Catherine
 - VERDOOLAEGHE Philippe

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, DECIDENT, après en avoir délibéré de :

- CREER une commission de contrôle financier à titre permanent, pour la durée du mandat,
- PROCLAMER les délégués du comité syndical suivants président, vice-président et membres de la commission de contrôle financier,

Président de la commission : DAZARD Hugues	
Vice-Présidente de la commission : TRICONNET Nelly	
Membres de la commission	MAGNIER Jean-Luc
	MANGIN Eric
	AGAR Dominique
	JOURDAIN Gilles
	BELLEVILLE Catherine
	VERDOOLAE GHE Philippe

- AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Décision du Comité Syndical :**

Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 51.

Avant de constituer les commissions thématiques, le président présente à l'ensemble des élus présents du comité syndical, les délégations données à l'ensemble des vice-présidents :

<u>Vice-Président</u>	<u>Délégation</u>
Nelly TRICONNET	<ul style="list-style-type: none"> Affaires financières et budgétaires Suivi financier de la DSP Contrôle financier de la DSP
Michel MATHIS	<ul style="list-style-type: none"> Suivi travaux secteur Fère en Tardenois / Oulchy le chateau/ St Gengoulph /Epoux-Bézu/ La Ferté Milon Animation secteur Oulchy le château / Fère en Tardenois
Eric MANGIN	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la ressource en eau Aire d'Alimentation des Captages Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Stratégie foncière
Philippe MARCHAL	<ul style="list-style-type: none"> Communication, comité des usagers Suivi de la thématique consommation/ clientèle du contrat de DSP Animation secteur St Gengoulph /Epoux-Bézu /La Ferté Milon
Jean-Luc MAGNIER	<ul style="list-style-type: none"> Suivi technique du contrat de DSP Préparation et suivi des travaux structurants Etudes de sécurisation – schéma directeur
Mohamed REZZOUKI	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la ressource en eau Sobriété Qualité <ul style="list-style-type: none"> Animation secteur Château-Thierry
Didier BANDRY	<ul style="list-style-type: none"> Défense incendie Animation secteur Marne et Surmelin / La Brie
Maryse HERNANDEZ	<ul style="list-style-type: none"> Administration générale Animation secteur Essomes sur Marne / Nogent l'Artaud
Madeleine GABRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Solidarité eau Coopération décentralisée
Jean Pierre POLIN	<ul style="list-style-type: none"> Suivi travaux secteur Château-Thierry /Marne et Surmelin/La Brie /Essômes / Nogent l'Artaud

Patrick MALÉZÉ	• Suivi travaux sur ouvrages
Michel GILLE	• Dégrevement des fuites après compteur

6) Constitution des commissions thématiques

L'article 11 du règlement intérieur de l'USESA fixe les commissions de travail chargées de préparer les décisions du comité syndical.

Les commissions sont présidées par le Vice-Président qui a reçu délégation.

Liste des commissions :

Finances

Travaux

Administration générale

Environnement : Protection de la ressource en eau / sobriété hydrique

Communication- relation avec les abonnés

Défense Incendie

Travaux ilots concessifs DSP, PGSSE, Schéma Directeur

Solidarité eau / fuite après compteur

Le Président invite les membres du comité syndical à constituer les commissions de travail et fait l'appel à candidature.

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
Finances	Vice-Présidente TRICONNET Nelly	MANGIN Eric
		POINT Benoit
		THIRIOT Peggy
		NAUDIER Christian
Travaux	Vice-Président MATHIS Michel POLIN Jean-Pierre MALÉZÉ Patrick	PANTOUX Jean-Luc
		POURTOU Grégory
		GERTENOT Daniel
		BANDRY Didier
		MAGNIER Jean-Luc
Administration générale	Vice-Présidente HERNANDEZ Maryse	MARCHAL Philippe
		BELLEVILLE Catherine
		GALLOIS Laëticia
Environnement Protection de la ressource en eau sobriété hydrique	Vice-Président MANGIN Eric REZZOUKI Mohamed	LOGEROT Sylvain
		MAGNIER Jean-Luc
		VERDOOLAEGHE Philippe
		GABRIEL Madeleine
		DEMANGE Michèle
		LLOANCY David
		BANDRY Didier
Communication, relation abonnés	Vice-Président MARCHAL Philippe	TRICONNET Nelly
		GABRIEL Madeleine
		HERNANDEZ Maryse
		GALLOIS Laëticia
Défense incendie	Vice-Président BANDRY Didier	PIERRE Nathalie
		DUFAUD Didier
		GALLOCHAT Philippe
		PANTOUX Jean-Luc
		PERRAUD Michèle

		ARLE FERVEL Bruno
		MARCHAL Philippe
Travaux ilots concessifs DSP PGSSE Schéma Directeur	Vice-Président MAGNIER Jean-Luc	TRICONNET Nelly
		DELADOUCETTE Thierry
		BANDRY Didier
		DEMANGE Michèle
Solidarité eau/fuite après compteur	Vice-Président GABRIEL Madeleine GILLE Michel	STOFFERIS Régine
		MATHIS Michel
		HUVIER Odile
		BAHU Nicolas

Questions des délégués :

Les délégués n'ayant pas de remarque, le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'USESA fixant les commissions de travail et leurs conditions de fonctionnement,
- Vu les arrêtés de délégation des vice-présidents,
- Considérant que le comité syndical peut former pour l'exercice de ses compétences des commissions thématiques,
- Considérant que ces commissions thématiques sont chargées d'étudier et de préparer les décisions qui sont soumises au comité syndical,

Le Président invite les membres du comité syndical à constituer les commissions de travail et fait l'appel à candidature.

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, DECIDENT, après en avoir délibéré de :

- APPROUVER la composition des commissions de travail selon l'annexe jointe,
- CHARGER le Président de l'exécution de la présente décision.

◆ **Décision du Comité Syndical :**

Vote favorable à l'unanimité des délégués votants au nombre de 51

7) Budget général : lancement de la consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme Nelly TRICONNET, vice-présidente en charge des finances, présente ce sujet.

En séance le 22 avril 2025, le comité syndical a décidé du renouvellement d'une ligne de trésorerie d'une enveloppe de 1,3M€ contractée sur un an, consécutivement à la précédente ouverte sur l'exercice 2024 d'un montant de 1M€.

Un appel de fonds est réalisé en fonction des besoins de trésorerie ponctuels, permettant ainsi de financer un décalage temporaire entre les dépenses réalisées et les recettes perçues, et également d'alléger les charges financières.

Un prévisionnel de la trésorerie a été réalisé sur l'ensemble de l'année 2026 pour calculer les besoins mensuels.

Cette analyse basée sur des hypothèses de planification des travaux et de perception des subventions montre une trésorerie tendue sur le 2^{ème} semestre 2026.

La proposition vise au renouvellement d'une ligne de trésorerie pour une enveloppe de **1,1M€** sur 2026 (contrat d'une durée de 12 mois).

Les délégations du comité syndical au président permettent au président de signer cet acte.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués.

8) Vente de la parcelle « ru froide fontaine » à Essômes sur Marne

Monsieur le Président présente le projet de vente d'une parcelle qui n'a plus d'utilité pour notre service d'eau potable.

Le réservoir de Bourbetin était situé sur la parcelle ZR 6 « ru froide fontaine ».

Celui-ci a été démoli en 2025 rendant la parcelle inutile pour l'exploitation du service d'eau potable de l'USESA.

Cette parcelle de 670 m² est insérée dans la parcelle ZR 7 qui est exploitée. L'exploitant est intéressé pour acquérir le bien afin d'obtenir une unité foncière uniforme.

L'estimation des domaines est de 0.70 € /m².

L'USESA propose la vente de la parcelle pour un montant de 470 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Les délégations du comité syndical au président permettent au président de signer cet acte.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués.

9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Sur le tableau suivant, figurent les décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 01/05/2026 au 15/05/2026			
Date Publication	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT
04/05/2026	ENEDIS	Suppression branchement électrique à Brécy	294,00
06/05/2026	GINGER CEBTP	Réalisation d'essais de calcimétrie - Usine de Fère en Tardenois	1 930,00
06/05/2026	BRILLAULT	Télécommandes portail électrique USESA	190,25
		Total HT	2 414,25
		Report	95 159,62
		Cumul annuel	97 573,87

10) Questions diverses

✚ Planning des réunions :

REUNIONS BUREAU 17 h 30	ORDRE DU JOUR PRINCIPAL	REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00
Mardi 26 mai	CFU 2025	Lundi 15 juin
Lundi 22 juin	Rapports annuels Usine de traitement à Chézy sur Marne	Lundi 06 juillet
Lundi 14 septembre	Programmation travaux	Lundi 28 Septembre
Lundi 12 octobre	Rapport contrôle financier Prospective financière	Lundi 02 Novembre
Lundi 30 novembre	DOB Tarification Avenant DSP	Lundi 14 Décembre

✚ Journée ateliers métiers et visite usines

- **Date : Mercredi 08 juillet 2026 à l'usine de Chézy sur Marne**
 - o **Horaire** : 10 h00 jusqu'à milieu d'après-midi
 - o **Invités** : Ensemble des délégués du comité syndical et agents de l'USESA
 - o **Organisation** : USESA et Véolia eau
 - o **Objectifs** : Découverte des actions réalisées par l'USESA et son délégataire

Une invitation aux délégués sera envoyée avec l'envoi de la convocation au prochain comité syndical du 15 juin 2026.

Une réponse sur leur participation est souhaitée avant le 30 juin 2026.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 55.

Le secrétaire de séance,

Didier BANDRY

Le Président,

Hugues DAZARD



Procès-verbal lu et arrêté par les membres du comité syndical le 15/06/26

Publié le 17/06/26